



# BULLETIN d'ADHÉSION

Se syndiquer, c'est un geste de liberté, c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix, pour participer au mouvement social.

**Combien ça me coûtera ?**

1% du salaire net (Prévoir un RIB pour le versement)

**Les cotisations syndicales sont déductibles d'impôts à hauteur de 66 %.**

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Service</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Téléphone personnel</b>	
<b>Email personnel</b>	
<b>Date de début d'adhésion</b>	
<b>Montant prélevé mensuellement</b>	

**Signature :**

Le syndicat étant la base de toute action collective déterminée par les besoins des salariés, aucun d'eux ne peut se tenir éloigné sans nuire à la cause commune et ses propres intérêts.

Il faut bien se convaincre que la force du syndicat dans la lutte sociale étant proportionnelle au nombre de ses adhérents, en faire partie c'est faire son devoir. Être indifférent c'est profiter sans mérite des succès obtenus.



**Syndicat CGT du personnel du Centre Hospitalier V. Jousselin**

**44, avenue J.F. Kennedy 28102 Dreux cedex**

**Tél. : 02 37 51 52 60**

**Email : [syndicat-cgt@ch-dreux.fr](mailto:syndicat-cgt@ch-dreux.fr)**